Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202611-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 5 mars 2026

N° 2026/11

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 11
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 février 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DEBORD, M. LE FLOHIC, M. DUGUE, M. BOISRAME.

Absents excusés : Mme DETOC, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. DESTAYS est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

6- Objet : Signature d'un devis pour le diagnostic amiante avant travaux de l'école élémentaire

Vu les articles L.2122 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le code du travail prévoit une obligation explicite de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention sur des équipements susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante,

Considérant que la commune prévoit d'effectuer des travaux de rénovation de l'école élémentaire,

Considérant qu'il convient de faire au préalable un diagnostic amiante sur le site,

Considérant que la société ABC Diagnostic propose une offre conforme aux besoins exprimés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'offre de la société ABC Diagnostic pour effectuer une mission de diagnostic amiante avant travaux pour la rénovation de l'école élémentaire,
- Précise que le montant de chaque prélèvement s'élève à 291.67 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260305-DEL202611-DE

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 5 mars 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

